

Formulaire n° :	SDS-042
Date de la révision :	08/27/2018
Révision n° :	01
Remplace :	N/A

Section 1 : Identification			
Nom du produit :	SaniDate [®] 5.0	Type de produit/description :	Assainisseur/désinfectant
Usage recommandé :	Assainisseur/désinfectant pour usage commercial	Autres moyens d'identification :	Acide peracétique, acide peroxyacétique, PAA
Restrictions concernant l'utilisation :	L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage constitue une infraction à la loi fédérale.	Information sur la dilution du produit :	0,17 – 0,95 %
Fabricant :	BioSafe Systems, LLC 22, rue Meadow East Hartford (CT) 06108	N° d'homologation EPA :	70299-19
		N° d'homologation de l'ARLA (Canada) :	S/O N° DIN : 02354594
Numéro de téléphone :	1 888 273-3088	Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)	

Section 2 : Identification des dangers	
Classification SGH (en concentré)	Phrases de risque (en concentré)
Liquide comburant : Catégorie 2 Peroxyde organique : Type F Corrosif pour les métaux : Catégorie 1 Toxicité aiguë (orale, cutanée et inhalation) : Catégorie 4 Corrosion cutanée : Catégorie 1 Lésions oculaires graves : Catégorie 1 Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Catégorie 3	H242 : Peut s'enflammer en cas d'échauffement. H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H290 : Peut être corrosif pour les métaux. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané. H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H332 : Nocif par inhalation. H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Pictogrammes	Mot indicateur
	DANGER

Mises en garde	
Général	Intervention
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.	P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 : Traitement spécifique : voir la section PREMIERS SOINS sur la FDS ou l'étiquette. P370+P378 : En cas d'incendie : Utiliser de l'eau ou autre moyen d'extinction convenable. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Prévention	Entreposage/élimination
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes nues. Ne pas fumer. P220 : Stocker à l'écart des matières combustibles. P221 : Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P260 : Ne pas respirer les fumées, les gaz ou les vapeurs.	P405 : Garder sous clé. P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion, ne jamais utiliser un récipient en métal. P410 : Protéger du rayonnement solaire. P411 : Stocker à une température ne dépassant pas 55 °C (131 °F). P420 : Stocker à l'écart des autres matières. P501 : Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations

Formulaire n° :	SDS-042
Date de la révision :	08/27/2018
Révision n° :	01
Remplace :	N/A

<p>P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P264 : Se laver soigneusement après manipulation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.</p>		locales/régionales/nationales/internationales.
Autres risques :	L'exposition pourrait aggraver des affections oculaires, cutanées ou respiratoires existantes. Lorsque chauffé au point de la décomposition, le produit émet des fumées toxiques. Contient une matière comburante qui pourrait accélérer le feu.	
Classification SGH (dilution AU MOMENT DE L'UTILISATION)		Phrases de risque (dilution AU MOMENT DE L'UTILISATION)
Irritation cutanée : Catégorie 3 Irritation oculaire : Catégorie 2B		H316 : Provoque une légère irritation cutanée. H320 : Provoque une irritation oculaire.
Pictogramme (dilution AU MOMENT DE L'UTILISATION)		Mot indicateur (dilution AU MOMENT DE L'UTILISATION)
		AVERTISSEMENT
Mises en garde (dilution AU MOMENT DE L'UTILISATION)		
<p>P264 : Se laver les mains, les avant-bras et autres régions exposées soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.</p>		

Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

Composantes	N° CAS	Composition en % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	23,0 %
Acide peroxyacétique	79-21-0	5,0 %
Acide acétique	64-19-7	10,0 %

Section 4 : Premiers soins

En concentré

Contact avec les yeux :	Tenir les paupières ouvertes et rincer soigneusement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau :	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Ingestion :	Appeler le centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Inhalation :	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la victime ne respire pas, appeler le 911. Appeler le centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Dilution AU MOMENT DE L'UTILISATION

Contact avec les yeux :	Rincer à grande eau.
Contact avec la peau :	Rincer à grande eau.
Ingestion :	Rincer la bouche. Recourir à de l'aide médicale au besoin.
Inhalation :	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Recourir à de l'aide médicale si des symptômes se manifestent. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction convenables :	De l'eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés :	Ne pas utiliser un jet d'eau fort; l'utilisation d'un jet d'eau fort pourrait propager l'incendie.
Produits de combustion :	Des vapeurs corrosives, de l'acide acétique, des oxydes de carbone.
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :	Le produit n'est pas inflammable mais durant un incendie, le produit peut se décomposer et générer de l'oxygène qui peut déclencher ou favoriser la combustion. Oxydant puissant.
Tenue de protection pour les pompiers :	Ne pas pénétrer dans le secteur d'intervention sans porter une tenue de protection appropriée, y compris une protection respiratoire.

Formulaire n° :	SDS-042
Date de la révision :	08/27/2018
Révision n° :	01
Remplace :	N/A

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel	
Précautions individuelles :	Assurer une aération adéquate. Écarter toute source d'inflammation. Tenir les personnes contre le vent et à l'écart du déversement ou de la fuite. Éviter l'inhalation, l'ingestion et tout contact avec la peau et les yeux.
Procédures d'urgence :	S'assurer que le nettoyage soit mené par un personnel qualifié. Le personnel doit porter une tenue de protection telle que décrite aux sections 7 et 8. S'il doit entrer en contact avec des concentrations dépassant les limites d'exposition, le personnel devra porter un respirateur certifié.
Protection environnementale :	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts et les eaux publiques. Éviter tout rejet dans l'environnement.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :	Les déversements de moindre importance peuvent être vidangés dans une canalisation d'évacuation approuvée avec de grandes quantités d'eau. Pour un déversement plus important, établir une digue de rétention bien en avant du déversement avec un matériau non réactif comme du sable. Neutraliser le liquide renversé avec du carbonate de sodium répandu sur la surface à raison de 0,7 à 1,0 livres par gallon de matière renversée. Le produit neutralisé qui en résulte deviendra du dioxyde de carbone et de l'eau. Vidanger la matière avec de l'eau et la récupérer dans des contenants en plastique en vue de son élimination. Nettoyer tout déversement immédiatement et se départir des déchets de façon sécuritaire. Absorber le déversement pour éviter les dommages matériels. Ne pas ramasser au moyen d'un matériau combustible comme de la sciure ou une matière à base de cellulose. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

Section 7 : Manipulation et stockage	
En concentré	
Manutention :	Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage/corps, une protection de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer lorsqu'on utilise ce produit. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Éviter de respirer les fumées/brouillard/vapeurs. Utiliser le produit en plein air seulement ou dans un endroit bien aéré.
Entreposage :	Garder loin de la chaleur. Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Protéger contre le rayonnement solaire. Entreposer à une température qui ne dépasse pas 55 °C (131 °F). Ne jamais retourner le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais et aéré. Ne jamais utiliser des contenants ou robinets en métal. Utiliser des contenants ventilés.
Matières incompatibles :	Conserver loin des matières combustibles. Garder le concentré à l'écart des substances réactives.
Dilution AU MOMENT DE L'UTILISATION	
Manutention :	Ne pas ingérer. Se laver les mains à fond après manutention.
Entreposage :	Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer le produit dans des contenants convenablement étiquetés.

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle			
Composantes ayant des paramètres de contrôle en milieu de travail			
Composante	ACGIH	NIOSH	OSHA
Acide acétique	TWA 10 ppm STEL 15 ppm	TWA : 25 mg/m ³ – 8 heures TWA : 10 ppm – 8 heures	TWA : 25 mg/m ³ – 8 heures TWA : 10 ppm – 8 heures
Peroxyde d'hydrogène	TWA 1 ppm	TWA : 1,4 mg/m ³ – 8 heures TWA : 1 ppm – 8 heures	TWA : 1,4 mg/m ³ – 8 heures TWA : 1 ppm – 8 heures
Contrôles techniques :	Assurer une aération adéquate. Des bassins oculaires d'urgence doivent être disponibles dans le secteur immédiat de toute exposition potentielle.		
Pratiques hygiéniques générales :	Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.		
En concentré			
Tenue de protection individuelle :	Des vêtements de protection, des lunettes de protection, des gants, un écran facial.		
Protection respiratoire :	Porter un respirateur à adduction d'air filtré approuvé par le NIOSH lorsqu'on prévoit que les concentrations dans l'air des vapeurs ou du brouillard vont dépasser les limites d'exposition.		
Protection des yeux et du visage :	Des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou un écran facial.		
Mains :	Des gants résistant aux produits chimiques.		
Peau/corps :	Porter des vêtements de protection convenables.		
Dilution AU MOMENT DE L'UTILISATION			
Tenue de protection individuelle :	Des lunettes de sécurité.		
Protection respiratoire :	Aucune requise dans des conditions normales.		
Protection des yeux et du visage :	Des lunettes de sécurité en cas d'éclaboussures.		
Mains :	Aucune requise dans des conditions normales.		
Peau/corps :	Aucune requise dans des conditions normales.		

Formulaire n° :	SDS-042
Date de la révision :	08/27/2018
Révision n° :	01
Remplace :	N/A

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Liquide limpide et incolore	Odeur :	Piquante, comme du vinaigre	Seuil de l'odeur :	Non disponible
pH :	< 1,5	Densité relative :	1,11 g/cm ³	Viscosité :	Non disponible
Point de fusion :	Non disponible	Point de congélation :	-30 °C (-22 °F)	Point d'ébullition :	Non disponible
Point d'éclair :	Non disponible	Inflammabilité :	Non disponible	Limites d'inflammabilité :	Non disponibles
Tension de vapeur :	22 mm Hg (25 °C)	Densité de la vapeur :	Non disponible	Solubilité :	Complète
Taux d'évaporation :	Non disponible	Température d'auto-inflammation :	Non disponible	Température de décomposition :	Température de décomposition auto-accelérée > 55 °C
Densité relative :	Non disponible	Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non disponible		

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité :	Entreposer au-dessous de 86 °F et hors de l'ensoleillement direct. Oxydant : pourrait intensifier le feu.
Conditions à éviter :	Les flammes nues, les températures élevées, les sources de chaleur, l'ensoleillement direct, les matières combustibles.
Matières incompatibles :	Les acides, les bases, les réducteurs, les matières organiques, les métaux, les sels de métaux.
Produits de décomposition dangereux :	La décomposition thermique forme des vapeurs corrosives, de l'acide acétique et de l'oxygène qui supporte la combustion.

Section 11 : Renseignements toxicologiques

En concentré					
Données sur la toxicité aiguë					
Orale DL₅₀ :	Rat 330 mg/kg (solution 7 %)	Cutanée DL₅₀ :	Lapin 1 410 mg/kg (solution 10 %)	Inhalation CL₅₀ :	4 heures – Rat 4 080 mg/kg (solution 5 %)
Voies d'exposition probables :	Inhalation, contact avec les yeux, contact avec la peau.				
Symptômes et effets					
En concentré					
Condition	Effets aigus			Effets chroniques (retardés)	
Contact avec les yeux :	Cause des lésions oculaires graves.			Aucun	
Contact avec la peau :	Provoque des brûlures de la peau graves.			Aucun	
Inhalation :	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.			Aucun	
Ingestion :	Nocif en cas d'ingestion.			Aucun	
Dilution AU MOMENT DE L'UTILISATION					
Condition	Effets aigus			Effets chroniques (retardés)	
Contact avec les yeux :	Cause une irritation oculaire, des rougeurs.			Aucun	
Contact avec la peau :	Peut causer une légère irritation de la peau chez les personnes sensibles.			Aucun	
Inhalation :	Aucune prévue en utilisation normale.			Aucun	
Ingestion :	Provoque une irritation lorsque de petites quantités sont ingérées.			Aucun	

Section 12 : Données écologiques

Écotoxicité :	Toxique pour la vie aquatique.
Persistance et dégradabilité :	Persistance faible des produits de dégradation.
Potentiel de bioaccumulation :	Non disponible.
Mobilité dans le sol :	Adsorption non significative de la dégradation des sols : 99 % en 20 minutes.
Autres effets secondaires :	Éviter de rejeter le produit dans l'environnement.

Section 13 : Données sur l'élimination

Déchets de résidus/produits non utilisés :	Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.
Élimination du contenant contaminé :	Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Rincer les contenants vides trois fois à l'eau claire. Les contenants vides et propres doivent être recyclés ou placés aux ordures.

Formulaire n° :	SDS-042
Date de la révision :	08/27/2018
Révision n° :	01
Remplace :	N/A

Section 14 : Information relative au transport

	Numéro ONU	Appellation réglementaire ONU	Classe de danger (subsidaire)	Étiquette (subsidaire)	Groupe d'emballage	Polluant marin
DOT des É.-U.	3109	Peroxyde organique type F, liquide (acide peroxyacétique < 43 %)	5.2 (8)	Peroxyde organique (corrosif)	S/O	NON
TMD	3109	Peroxyde organique type F, liquide (acide peroxyacétique < 43 %)	5.2 (8)	Peroxyde organique (corrosif)	S/O	NON
Précautions spéciales : Conteneur maritime : polyéthylène ventilé certifié par l'ONU						

Section 15 : Information sur la réglementation

Inventaire TSCA :	Oui	Substances dangereuses en vertu de la CERCLA de l'EPA (É.-U.) :		Acide acétique 5 000 lb				
SARA Title III Sec. 302/303	Acide peracétique; peroxyde d'hydrogène			Sec. 302 TPQ :	Acide peracétique 500 lb			
SARA Title III Sec. 311/312	Acide peracétique	Catégorie de danger :	Santé, réactivité, incendie	Sec. 304 EHS RQ :	Acide peracétique 500 lb			
EPCRA Sec. 313 de l'EPA (É.-U.)	Acide peracétique		Quantité seuil CAA :	10 000 lb				
En concentré								
Classement des dangers selon la NFPA	Santé :	3	Inflammabilité :	1	Réactivité :	1	Spécial :	OX (Oxydant)
Classement des dangers selon le SIMDUT	Santé :	3	Inflammabilité :	1	Physique :	1	ÉPI :	Recommandé
Dilution AU MOMENT DE L'UTILISATION								
Classement des dangers selon la NFPA	Santé :	2	Inflammabilité :	0	Réactivité :	0	Spécial :	Aucun
Classement des dangers selon le SIMDUT	Santé :	2	Inflammabilité :	0	Physique :	0	ÉPI :	Recommandé
Classification SIMDUT (Canada)	C : Oxydant; E : Corrosif; F : Dangereusement réactif							
Proposition 65 de la Californie	Ce produit ne contient aucune substance considérée par l'État de la Californie comme causant le cancer, ou des problèmes de développement et de reproduction.							
EPA	Ce produit est un assainisseur/désinfectant homologué par l'Environmental Protection Agency aux États-Unis et fait l'objet des exigences en matière d'étiquetage de l'EPA en vertu de la Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act (FIFRA). Ces exigences peuvent différer des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour une fiche de données de sécurité en vertu du Système global harmonisé (SGH), et pour les étiquettes en milieu de travail des produits non pesticides. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage constitue une infraction à la loi fédérale. Toujours se référer à l'étiquette du produit pour connaître le mode d'emploi et autres précautions.							

Section 16 : Autres informations

En vertu du registre fédéral américain (Federal Register) / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Réglementation :

Dans la mesure de nos connaissances, les renseignements aux présentes sont exacts à la date du présent document. Cependant, BioSafe Systems ou ses filiales ne forment aucune garantie, explicite ou implicite, ni n'acceptent de responsabilité relativement à l'information ou son utilisation. Les renseignements sont destinés à une utilisation par des personnes techniquement compétentes à leur propre discrétion et risque. Il ne s'agit pas d'un permis ou d'un brevet. L'utilisateur seul doit ultimement établir la pertinence de tout renseignement ou matériel prévu pour une utilisation quelconque, la manière ou l'utilisation et qu'aucun brevet n'ait été contrefait. Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.



SaniDate® 5.0 est une marque déposée de BioSafe Systems, LLC.

Pour en savoir plus, appelez-nous sans frais au 1 888 273-3088 ou visitez www.biosafesystems.com

© 2018 BioSafe Systems, LLC.

Date de la révision : 08/27/2018

Numéro de la présente révision : 01